

**REPUBLIQUE DU NIGER**

*FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES*

**REGION DE DOSSO**

**DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI**

**COMMUNE RURALE DE MATANKARI**

**BUDGET COMMUNAL**

**EXERCICE 2022**

## RECAPITULATIFS

**TABLEAU GENERAL RECAPITULATIF**

**BUDGET GENERAL**

Recettes du Budget Général	Montants	Dépenses du Budget Général	Montants
<b>Section 1</b>	<b>95 616 000</b>	<b>Section 1</b>	<b>7 000 000</b>
Chapitre I	15 150 000	Chapitre I	7 000 000
Chapitre II	44 116 000	<b>Section 2</b>	<b>47 223 800</b>
Chapitre III	12 050 000	Chapitre II	4 850 000
Chapitre IV	24 300 000	Chapitre III	26 245 744
<b>Section 2</b>	<b>16 700 000</b>	Chapitre IV	7 900 000
Chapitre V	12 300 000	Chapitre V	8 228 056
Chapitre VI	4 400 000		
Chapitre VII	0	<b>Section 3</b>	<b>3 800 000</b>
Chapitre VIII	0	Chapitre VI	1 700 000
		Chapitre VII	1 300 000
		Chapitre VIII	800 000
		<b>Section 4</b>	<b>2 200 000</b>
		Chapitre IX	1 500 000
		Chapitre X	700 000
		<b>Section 5</b>	<b>1 550 000</b>
		Chapitre XI	1 550 000
		<b>Section 6</b>	<b>50 542 200</b>
		Chapitre XII	50 542 200
		Chapitre XIII	
<b>TOTAL</b>	<b>112 316 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 316 000</b>

TABLEAU GENERAL RECAPITULATIF							
BUGET D'INVESTISSEMENT 2022							
RECETTES	MONTANT		DEPENSES	MONTANT			
Chapitre XX	10 000 000		Chapitre XX	0			
Chapitre XXI	5 220 561		Chapitre XXI	15 600 000			
Chapitre XXII	0		Chapitre XXII	15 500 000			
Chapitre XXIII	50 542 200		Chapitre XXIII	14 536 561			
Chapitre XXIV	0		Chapitre XXIV	5 044 200			
			Chapitre XXV	6 600 000			
			Chapitre XXVI	3 982 000			
			Chapitre XXVII	0			
			Chapitre XXVIII	0			
			CHAPITRE XXIX	4 500 000			
<b>TOTAL</b>	<b>65 762 761</b>		<b>TOTAL</b>	<b>65 762 761</b>			

**TITRE I**

**RECETTES**

## République du Niger

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique,  
de la Décentralisation et des Affaires  
Religieuses  
Région de Dosso  
Département de Dogondoutchi  
Commune rurale de Matankari

PROJET DE BUDGET 2022  
TITRE - I - BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

## SECTION 1 : RESSOURCES FISCALES

LIBELLE	2021	2022	Réf
<b>Chapitre I : Fiscalité d'État concédée à la commune, à la commune à statut particulier ou la ville</b>			
Article 1 : Taxe immobilière	0	0	
Article 2 : Contributions des patentes	14 000 000	14 000 000	
Article 3 : Contribution des licences	0	0	
Article 4 : Patente synthétique	1 000 000	1 000 000	
Article 5 : Taxe sur la publicité commerc extér	150 000	150 000	
Article 6 : Redevance minière	0	0	
Article 7 : Impôts retrocédés et autres	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE I</b>	<b>15 150 000</b>	<b>15 150 000</b>	
<b>Chapitre II : Impôts et taxes propres à la commune, à la commune à statut particulier ou la ville</b>			
Article 1 : Taxe de voirie ou municipale	60 000 000	41 056 000	
Article 2 : Taxe sur moto taxis, charrettes exploitées à des fins lucratives et autres embarcat	500 000	3 000 000	
Article 3 : Taxe sur les cycles	100 000	10 000	
Article 4: Taxe sur les artistes et sur la pub ext (support fixe)	0	0	
Article 5 : Taxe sur le commerce de bétail	0	0	
Article 6 : Taxe sur les établissts insalubres, dangereux ou incommodes, et exploitations moulins à grains	0	50 000	
Article 7 : Taxe hôtelière, taxe sur les appareils de jeux installés dans les lieux publics, taxes sur les établissements de nuit, dancing, discothèque, restaurant	0	0	
avec Orchestre, exploitation des débits de boisson et exploitation des vidéo / k7	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE II</b>	<b>60 600 000</b>	<b>44 116 000</b>	

<b>Chapitre III : Taxes indirectes</b>		
Article 1 : Taxe sur les colporteurs et marchands ambulants	60 000	150 000
Article 2 : Taxe de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non	4 500 000	6 500 000
Article 3 : Taxe de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés	4 690 000	3 000 000
Article 4 : Taxe d'abattage des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole marchande	400 000	700 000
Article 5 : La taxe sur les spectacles et divertissement et taxe sur la publicité extérieure (support mobile)	100 000	200 000
Article 6 : Taxe de stationnement sur la voie publique des véhicules d'occasion destinés à la vente	0	0
Article 7 : Taxe sur le droit de sortie des véhicules de transport public de personnes ou marchandises sortant du territoire de la commune lorsqu'ils ont été chargés dans la commune	500 000	1 500 000
<b>TOTAL DU CHAPITRE III</b>	<b>10 250 000</b>	<b>12 050 000</b>
<b>Chapitre IV : Taxes rémunératoires</b>		
Article 1 : Redevances des campements	0	0
Article 2 : Taxe d'identification des animaux	5 000 000	17 500 000
Article 3 : Frais de gardiennage fourrière pour animaux et véhicules	300 000	500 000
Article 4 : Taxe gare routière et taxe de parking	100 000	0
Article 5 :		0
Article 6 : Produit de cessions des services de santé, d'agriculture, des ressources animales et de l'environnement	300 000	300 000
Article 7 : Frais de signature, frais d'établissement des actes de session de terrain	2 500 000	6 000 000
non bâtis, taxe sur les constats de mise en valeur et taxe de mutation du titre		
provisoire de propriété et frais d'établissement de titre provisoire rural		
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV</b>	<b>8 200 000</b>	<b>24 300 000</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>	<b>94 300 000</b>	<b>95 616 000</b>

<b>SECTION 2 : RESSOURCES NON FISCALES</b>		
<b>Chapitre V : Produits par nature</b>		
Article 1 : Location de matériel et de véhicule	100 000	2 000 000
Article 2 : Location d'immeubles et retenues pour logement	500 000	1 000 000
Article 3 : Exploitation des carrières	0	6 000 000
Article 4 : Revenus des participations, revenus des valeurs de porte feuille et intérêts sur les comptes de dépôts	0	0
Article 5 : Bénéfice des exploitations à caractère industriel	2 000 000	300 000
Article 6 : Produits des services concédés ou affermés	0	0
Article 7 : Taxe d'occupation du domaine public de la commune	2 000 000	3 000 000
<b>TOTAL DU CHAPITRE V</b>	<b>4 600 000</b>	<b>12 300 000</b>
<b>Chapitre VI : Produits divers</b>		
Article 1 : Tout ou partie des produits amendes de police prononcées pour des contraventions et des délits commis sur le territoire communal	500 000	500 000
Article 2 : Tout ou partie des amendes forestières prononcées pour des délits commis sur le territoire communal	200 000	200 000
Article 3 : Dotation du fonds d'appui à la décentralisation	3 500 000	3 500 000
Article 4 : Produit vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamés dans les délais réglementaires	500 000	200 000
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI</b>	<b>4 700 000</b>	<b>4 400 000</b>
<b>Chapitre VII : Ressources exceptionnelles</b>		
Article 1 : Subvention d'équilibre	0	0
Article 2 : Subvention compensatoire	0	0
Article 3 : Subvention exceptionnelle	0	0
Article 4 : Dommage et intérêts versés à la commune	0	0
Article 5 : Recettes imprévus	0	0
Article 6 :		0
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chapitre VIII : Prélèvement sur fonds de réserve</b>		
Article 1 : Prélèvement sur fonds de réserve		
Article 2 :		
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>





**TITRE I**  
**DEPENSES**

## TITRE - I - BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES

## SECTION 1 : DETTES

LIBELLE	2021	2022	Réf
<b>Chapitre I : Remboursement des amortissements et intérêts des emprunts d'investissements ainsi que les charges des condamnations judiciaires et autres dettes</b>			
Article 1 : Infrastructure économique	0	0	
Article 2 : Infrastructures sociales	0	0	
Article 3 : Infrastructure administrative	0	0	
Article 4 : Développement de la production (échéance tracteur)	0	7 000 000	
Article 5 : Intérêts moratoires	0	0	
Article 6 : Charges de condamnations judiciaires	0	0	
Article 7 : Autres dettes	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE I</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>SECTION 2 : SERVICES GENERAUX</b>			
<b>Chapitre II : Conseil et commissions</b>			
Article 1 : Indemnités de session et de vacation	1 800 000	2 400 000	
Article 2 : Indemnités de déplacement	300 000	300 000	
Article 3 : Matériel et fournitures	300 000	300 000	
Article 4 : Frais de transport	300 000	450 000	
Article 5 : Formation des élus	500 000	1 000 000	
Article 6 : Appui aux élections	300 000	300 000	
Article 7 : Entretien salle / conseil	250 000	100 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE II</b>	<b>3 750 000</b>	<b>4 850 000</b>	
<b>Chapitre III : Personnel</b>			
Article 1 : Personnel permanent	21 900 000	12 772 184	
Article 2 : Personnel temporaire	960 000	1 080 000	
Article 3 : Charges sociales	2 600 000	1 247 760	
Article 4 : Indemnités diverses	12 120 000	10 945 800	
Article 5 : Habillement personnel	0	0	
Article 6 : Frais médicaux	100 000	100 000	
Article 7 : Formation du Personnel	0	100 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE III</b>	<b>37 680 000</b>	<b>26 245 744</b>	
<b>Chapitre IV : Fonctionnement</b>			
Article 1 : Matériel et mobilier de bureaux	500 000	1 000 000	
Article 2 : Transport	1 500 000	3 000 000	
Article 3 : Fournitures de bureau	1 000 000	1 500 000	
Article 4 : Eau, Électricité, gaz, téléphone, communication	800 000	800 000	

Article 5 : Entretien et équipement des bâtiments	500 000	600 000	
Article 6 :	0	0	
Article 7 : Appui aux recouvrements	850 000	1 000 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV</b>	<b>5 150 000</b>	<b>7 900 000</b>	
<b>Chapitre V : Charges diverses</b>			
Article 1 : Remises et primes	5 200 000	4 778 056	
Article 2 : Fêtes et réceptions	500 000	800 000	
Article 3 : Fonds d'intervention	1 000 000	1 500 000	
Article 4 : Biens de chefferie	0	0	
Article 5 : Etat civil et recensement	350 000	250 000	
Article 6 : Police - sécurité	800 000	900 000	
Article 7 : Déficit de caisse	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE V</b>	<b>7 950 000</b>	<b>8 228 056</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 2 :</b>	<b>53 680 000</b>	<b>47 223 800</b>	
<b>SECTION 3 : SERVICES DE COLLECTIVITE</b>			
<b>Chapitre VI : Entretien des équipements</b>			
Article 1 : Routes et pistes	0	200 000	
Article 2 : Fontaines et puits	50 000	1 000 000	
Article 3 : Marchés	100 000	200 000	
Article 4 : Gares routières	0	100 000	
Article 5 : Abattoirs et séchoirs	0	100 000	
Article 6 : Entretien et conduite des animaux	100 000	100 000	
Article 7 : Cadre de concertation et restitution publique	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI</b>	<b>250 000</b>	<b>1 700 000</b>	
<b>Chapitre VII : Jeunesse, sport et culture</b>			
Article 1 : Stades et terrains de sports	0	50 000	
Article 2 : Maisons des jeunes et de la culture	0	0	
Article 3 : Squares et jardins publics	0	0	
Article 4 : Monuments historiques	0	50 000	
Article 5 : Activités sportives	200 000	500 000	
Article 6 : Activités culturelles	200 000	500 000	
Article 7 : Couverture médiatique	200 000	200 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII</b>	<b>600 000</b>	<b>1 300 000</b>	
<b>Chapitre VIII : Voirie, hygiène, salubrité</b>			
Article 1 : Matériels et fournitures	100 000	150 000	
Article 2 : Éclairage public	0	50 000	
Article 3 : Hygiène et salubrité publique	100 000	100 000	
Article 4 : Protection civile	100 000	200 000	
Article 5 : Cimetière et pompes funèbres (Entretien morgue)	100 000	100 000	
Article 6 : Voies publiques	0	100 000	
Article 7 : Lutte contre l'incendie	100 000	100 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII</b>	<b>500 000</b>	<b>800 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 3</b>	<b>1 350 000</b>	<b>3 800 000</b>	
<b>SECTION 4 : SERVICES SOCIAUX</b>			

Chapitre IX : Établissements scolaires			
Article 1 : Entretien du mobilier	100 000	100 000	
Article 2 : Entretien des bâtiments	100 000	100 000	
Article 3 : Transports	200 000	700 000	
Article 4 : Cantines scolaires	0	0	
Article 5 : Alphabétisation	100 000	100 000	
Article 6 : Matériel didactique et pédagogique	0	100 000	
Article 7 : Appui aux écoles	100 000	400 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE IX</b>	<b>600 000</b>	<b>1 500 000</b>	
<b>Chapitre X : Formations médicales</b>			
Article 1 : Matériel et fournitures	0	150 000	
Article 2 : Frais d'hospitalisation	100 000	50 000	
Article 3 : Transports	150 000	200 000	
Article 4 : Assistance publique	50 000	100 000	
Article 5 : Entretien des bâtiments	100 000	100 000	
Article 6 : Lutte contre les pandémies	0	100 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE X</b>	<b>400 000</b>	<b>700 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 4</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 200 000</b>	
<b>SECTION 5 : CONTRIBUTIONS - SUBVENTIONS</b>			
<b>Chapitre XI : Contributions - Subventions</b>			
Article 1 : Contributions aux organismes d'intérêt commun (AMN)	400 000	400 000	
Article 2 : Dotation globale aux arrondissements communaux	0	0	
Article 3 : Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial	0	0	
Article 4 : Subvention aux associations	100 000	100 000	
Article 5 : Contributions aux foires	50 000	50 000	
Article 6 : Cadre de concertation et restitution publique	0	600 000	
Article 7 : Appui à la COFOCOM	400 000	400 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XI</b>	<b>950 000</b>	<b>1 550 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 5</b>	<b>950 000</b>	<b>1 550 000</b>	
<b>SECTION 6 : APPROVISIONNEMENT DES RESERVES</b>			
<b>Chapitre XII : Versement au fonds d'investissement</b>			
Article 1 : Versement au fonds d'investissement	46 620 000	50 542 200	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XII</b>	<b>46 620 000</b>	<b>50 542 200</b>	
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII</b>			
Article 1 : Versement au fonds de réserve	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 6</b>	<b>46 620 000</b>	<b>50 542 200</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE</b>	<b>103 600 000</b>	<b>112 316 000</b>	

**TITRE II**  
**RECETTES**

## TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES

LIBELLE	2021	2022	Réf
<b>Chapitre XX : Produits par nature (produits d'aliénation des biens, du domaine et du patrimoine)</b>			
Article 1 : Vente des biens patrimoniaux			
Article 2 : Vente de terrains urbains	10 000 000	10 000 000	
Article 3 : Aliénation des valeurs de portefeuille et des participations	0	0	
Article 4 : Liquidation des exploitations à caractère industriel ou commercial	0	0	
Article 5 : réforme véhicules	0	0	
Article 6 :		0	
Article 7 :		0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XX</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
<b>Chapitre XXI : Produits divers</b>			
Article 1 : Dotation du fonds de péréquation	5 220 561	5 220 561	
Article 2 : Emprunts	0	0	
Article 3 : Taxe spécifique d'électricité	0	0	
Article 4 : Hydraulique	0	0	
Article 6 :	0	0	
Article 7 :	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXI</b>	<b>5 220 561</b>	<b>5 220 561</b>	
<b>Chapitre XXII : Ressources exceptionnelles</b>			
Article 1 : Dons et legs	0	0	
Article 2 : Concours financiers	0	0	
Article 3 : Produits des quêtes et des contributions volontaires	0	0	
Article 4 : Subvention pour travaux d'investissement	0	0	
Article 5 : Subvention pour travaux d'édilité	0	0	
Article 6 :	0	0	
Article 7 :	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Chapitre XXIII : Prélèvement sur fonds d'investissement</b>			
Article 1 : Prélèvement sur fonds d'investissement	46 620 000	50 542 200	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXIII</b>	<b>46 620 000</b>	<b>50 542 200</b>	
<b>Chapitre XXIV : Prélèvement sur fonds d'édilité</b>	0	0	
Article 1 : Prélèvement sur fonds d'édilité	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXIV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL RECETTES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 840 561</b>	<b>65 762 761</b>	

**TITRE II**  
**DEPENSES**



<b>TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : DEPENSES</b>			
<b>SECTION 1 : REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS D'EDILITE</b>			
<b>LIBELLE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Réf</b>
<b>Chapitre XX : Remboursement des emprunts d'édilité</b>			
Article 1 : Remboursement des emprunts d'édilité	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XX</b>	0	0	
	0	0	
<b>SECTION 2 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES</b>			
<b>Chapitre XXI : Infrastructures économiques</b>			
Article 1 : Voies de communication		0	
Article 2 : Énergie / Extension réseau eau et électricité	1 500 000	0	
Article 3 : Hydraulique (réhabilitation Puits et PMH +élaboration PLEA)	2 500 000	8 500 000	
Article 4 : Construction marché à bétail		500 000	
Article 5 : Gares routières		100 000	
Article 6 : Abattoirs - séchoirs(déplacement et réhabilitation)	1 000 000	1 500 000	
Article 7 : Contre partie projet	2 500 000	5 000 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXI</b>	<b>7 500 000</b>	<b>15 600 000</b>	
<b>Chapitre XXII : Infrastructures sociales</b>			
Article 1 : Établissements scolaires (Constr classes)	7 000 000	9 000 000	
Article 2 : Laboratoire	5 000 000	0	
Article 3 : Jeunesse, sports et culture (aménagement terrain sport)	0	400 000	
Article 4 : Urbanisme - édilité	5 500 000	5 500 000	
Article 5 : Cimetière et pompes funèbres	0	100 000	
Article 6 : Habitat (construction fourrière)	0	500 000	
Article 7 : Tourisme et loisirs	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXII</b>	<b>17 500 000</b>	<b>15 500 000</b>	
<b>Chapitre XXIII : Infrastructures administratives</b>			
Article 1 : Administration générale (paiement échéance mur de clôture mairie )	0	3 500 000	
Article 2 : Services techniques recensement adm	3 000 000	3 000 000	
Article 3 : Moyens de transports : achat véhicule	8 000 000	0	

Article 4 : Suivi et évaluation des investissements	2 000 000	1 500 000	
Article 5 : Appui à la formation professionnelle (CFM)	1 000 000	1 500 000	
Article 6 : Contribution élaboration du PDC	0	3 000 000	
Article 7 : Équipement salle conseil et case de passage	3 000 000	2 036 561	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXIII</b>	<b>17 000 000</b>	<b>14 536 561</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 2</b>	<b>42 000 000</b>	<b>45 636 561</b>	
<b>SECTION 3 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION</b>			
<b>Chapitre XXIV : Agriculture</b>			
Article 1 : Production agricole	4 000 000	0	
Article 2 : Protection des végétaux	2 000 000	3 044 200	
Article 3 : Actions de formation	1 000 000	0	
Article 4 : Défense et restauration des sols	670 561	0	
Article 5 : Conservation des eaux du sous - sol	0	0	
Article 6 : Suivi des BC	500 000	1 000 000	
Article 7: formation et équipement des BPS	2 000 000	1 000 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXIV</b>	<b>10 170 561</b>	<b>5 044 200</b>	
<b>Chapitre XXV : Ressources animales</b>			
Article 1 : Production animale	529 000	0	
Article 2 : Santé animale	1 000 000	1 500 000	
Article 3 : Actions de formation	0	500 000	
Article 4 : Lutte contre la rage	300 000	300 000	
Article 5 : Appui à la campagne de vaccination	150 000	200 000	
Article 6 : Reconstitution du cheptel	400 000	3 100 000	
Article 7 : Balisage aires scolaires et carrières	0	1 000 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXV</b>	<b>2 379 000</b>	<b>6 600 000</b>	
<b>Chapitre XXVI : Forêt, faune, pêche</b>			
Article 1 : Production de plants	900 000	1 450 000	
Article 2 : Protection des forêts et de la faune	500 000	682 000	
Article 3 : Reboisement	300 000	300 000	
Article 4 : Actions de formation	500 000	0	
Article 5 : Développement piscicole	300 000	450 000	
Article 6 : Lutte contre les feux de brousse	300 000	500 000	
Article 7 : Réhabilitation pépin	0	600 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXVI</b>	<b>2 800 000</b>	<b>3 982 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 3</b>	<b>15 340 561</b>	<b>15 626 200</b>	
<b>Chapitre XXVII : Patrimoine financier</b>			
Article 1 : Placement à terme	0	0	
Article 2 : Prise de participation	0	0	
Article 3 : Acquisition de valeurs de portefeuille	0	0	
Article 4 : Fonds de dotation des exploitations à caractère industriel ou cial	0	0	
Article 5 :	0	0	
Article 6 :	0	0	

Article 7 :	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXVII</b>	0	0	
<b>Chapitre XXVIII : Versement au fonds d'investissement</b>		0	
Article 1 : Versement au fonds d'investissement	0	0	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXVIII</b>	0	0	
<b>Chapitre XXIX : Versement au fonds d'édilité</b>	0	0	
Article 1 : Versement au fonds d'édilité	4 500 000	4 500 000	
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXIX</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION 4</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 849 561</b>	<b>65 762 761</b>	

--	--	--	--

**EXTRAIT CONCERNANT L'EDILITE**

EXTRAIT CONCERNANT L'EDILITE			
RECETTES D'EDILITE	2021	2022	Réf
<b>Chapitre XX</b>	0	0	
Article 1 : Vente de terrains urbains	10 000 000	10 000 000	
<b>Chapitre XXI</b>	0	0	
Article 4 : Subvention pour travaux d'édilité	0	0	
Article 5 : Taxes spécifiques d'édilité	0	0	
<b>Chapitre XXII</b>	0	0	
Article 3 : Emprunt pour travaux d'édilité	0	0	
<b>Chapitre XXIV</b>	0	0	
Article 1: Prélèvement sur fonds d'édilité	0	0	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EDILITE</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
<b>DEPENSES D'EDILITE</b>	0	0	
<b>Chapitre XX</b>	0	0	
Article 1 : Remboursement des emprunts d'édilité	0	0	
<b>Chapitre XXII</b>	0	0	
Article 4 : Urbanisme – Édilité	5 500 000	5 500 000	
<b>Chapitre XXIV</b>	0	0	
Article 1 : Versement au fonds d'édilité	4 500 000	4 500 000	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EDILITE</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	

# COMPTE HORS BUDGET

## COMPTES HORS BUDGET

## RECETTES ET DEPENSES

SECTION 1 : FONDS PROPRES DE LA  
COLLECTIVITE

LIBELLE	2021	2022	Réf
<b>Chapitre XXX : Fonds propres de la commune ou de la ville</b>			
Article 1 : Fonds de réserve			
Article 2 : Fonds d'investissement			
Article 3 : Fonds d'édilité			
Article 4 : Avance de trésorerie et remboursements correspondants			
Article 5 : Recettes et dépenses d'ordre			
Article 6 : Produits vente fourrière			
TOTAL DU CHAPITRE XXX			
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>			
<b>SECTION 2 : FONDS DE TIERS</b>			
<b>Chapitre XXXI : Retenues d'office sur les rémunérations et versement correspondants</b>			
Article 1 : Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)			
Article 2 : Fonds national de retraite			
Article 3 : Caisse nationale de sécurité sociale			
Article 4 : Cautionnement receveurs			
Article 5 : Retenues judiciaires			
Article 6 :			
TOTAL DU CHAPITRE XXXI			
<b>Chapitre XXXII : Retenues des délégations souscrites</b>			
<b>et versement correspondants</b>			
Article 1 : Délégation de solde			
Article 2 : Banques			
Article 3 : Crédit agricole			
Article 4 : Crédit automobile			
Article 5 :			
Article 6 :			
<b>TOTAL DU CHAPITRE XXXII</b>			

---

LE CONSEIL COMMUNAL:

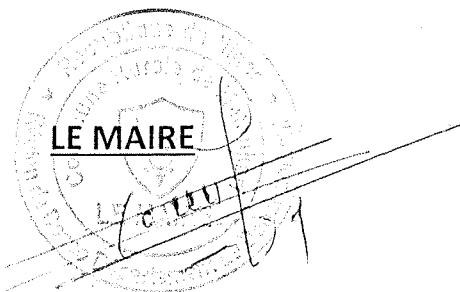
ARRETE LE PRESENT BUDGET EN RECETTES ET EN DEPENSES

**Titre I : Cent douze million trois cent seize mille**

(112 316 000) FCFA

Titre II : Soixante-cinq millions sept cent soixante-deux mille sept cent soixante-

un (65 762 761) F CFA



APPROUVE PAR LE PREFET

LE 18 / 01 / 2021.

A large, stylized handwritten signature in black ink is written across the page. Below the signature is a circular official stamp of the Prefect (LE PREFET) from the Region of Dussu. The stamp contains the text 'LE PREFET' and 'REGION DE DUSSU' around a central emblem.



TABLEAUX ANNEXES DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE  
RURALE DE MATANKARI

EXERCICE 2022

COMMUNE RURALE DE MATANKARI

TABLEAU GENERAL 1

DU PERSONNEL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE

N° ordre	Imputation		Prénoms & Noms	Service	Fonction	Situation statutaire	Catégorie Ou indice	Nombre années	Rémunération annuelle brute par année	Dépense totale prévue	CNSS	Observat
	cha	ar t										
01	III	1	Issoufou Saïdou Abdou	Mairie	SG	permanent	10è	06	1 166 184	98 153	5102	
02	III	1	Yahaya Adamou	«	RM	«	10è	02	1 187 820	108 985	5197	
03	III	1	Issa Ango	»	chauffeur	«	6è	27	1 014 240	85 365	4437	
04	III	1	Fatchima Koroney	»	dactylo	«	7è	29	841 224	70 803	3680	
05	III	1	Amadou Moumouni	«	chauffeur	«	5è	29	986 604	83 039	4316	
06	III	1	Baoua Dakaou	«	E. Civil	contractuel	5è	06	700 368	58 947	3064	
07	III	1	Yahaya Bissala	«	Gardien	permanent	7è	29	787 476	66 039	3301	
08	III	1	Mohamed Elmeymou	«	manoeuvre	«	5è	29	708 816	59 658	3445	
09	III	1	Zamnaou Ali	«	cuisinier	«	7è	28	767 476	64 595	3445	
10	III	1	Issoufou Haoua	«	dactylo	«	6è	17	754 416	63 496	3101	
11	III	1	Soumana Halima	«	E.Civil	contractuelle	4è	06	653 964	55 041	2861	
12	III	1	Ousseïni Assoumane	«	manoeuvre	«	2è	03	570 048	47 979	2652	
13	III	1	Sara Baraou	«	manoeuvre	«	2è	10	609 108	51 014	2665	
14	III	1	Maizama Koroney	«	manoeuvr	«	2è	08	606 276	51 028	2494	
15	III	1	Habsou Darey	«	A enregist	bénévole	0	03	480 000	40 000	1577	
TOTAL									11 733 672	977 806	55 549	

NB : charge personnels permanent s'éleve à ..... 11 733 672

Salaires(Arriérées)..... Un (01) d'arriérée

REPUBLIQUE DU NIGER

MATERIEL ROULANT

EXERCICE 2021

COOMUNE RURALE DE

DE LA COLLECTIVITE

Annexe du budget 2021

MATANKARI

A) Tableau Récapitulatif des Prévisions

Tableau 2

Des dépenses du fonctionnement

Marques	Véhicule	Véhicule	Véhicule	Moto DT125	CAIMA
Type	Benne	2 épaves	Toyota 4 X 4	DT 125 ONG	Tracteur
Année de construction		Toyota 4X4		Résiliance	Mahinda
Numéro d'immatriculation	TOYOTA CAR	D 1818 RN	FORONA	DT 125 2013 Etat Civil	2013
Nombre total de Kilomètres prévus					
Carburant nombre De litres					
Huile					
Nombres de litres Lubrifiant					
Nombre de kilos					
Carburant					
Lubrifiant					
Réparations					
Pièces de rechange					
Pneus et chambres à air					
assurances					
Dépense totale prévue					
Dépense unitaire au kilomètre					
Total transport					3 000 000
Total du fonctionnement					7 900 000

REPUBLIQUE DU NIGER

Exercice 2022

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE,  
DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOUTCHI

COMMUNE RURALE DE MATANKARI **TABEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE LA MAIRIE**

Fonction	Indemnités Allouées	Montant Mensuel	Montant Annuel
Maire	Responsabilité, fonction, représentation, logement Eau, électricité, tel	147 000	1 764 000
1 <sup>er</sup> Vice Maire	Fonction, eau, électricité, tél	40 000	480 000
		137 500	1 650 000
2 <sup>ème</sup> Vice-Maire	Fonction, eau, électricité, tél	137 500	1 650 000
Secrétaire Général	Fonction, logement, roulage, tél	55 000	660 000
Receveur Municipal	Fonction, logement, roulage, caisse	90 000	1 080 000
Secrétaire Municipale	Logement, fonction, sujétion, roulage	55 000	660 000
Agent Etat-Civil	responsabilité	25 000	300 000
Opérateur Radio PRN	Sujétion	15 000	180 000
Chauffeur IEP	Forfaitaire	40 000	480 000
Total		742 000	8 904 000

(

La prévision des indemnités  
est de : 10 945 800 F.

Il y a aussi les arriérés des  
indemnités de : Un '01)  
mois

Exercice 2022

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE

PUBLIQUE DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

REGION DE DOSSO

Annexe du budget 2022

DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI

Tableau 4

COMMUNE RURALE DE DOGONDOUTCHI TABLEAU GENERAL DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Nature de l'immeuble	Année de construction	Coût	Etat de l'immeuble	Nombre de pièces	Nom & Prénoms de l'occupant du service
Ancienne Mairie	1944	Etat	Passable	06	IEP
Nouvelle Mairie	2005	Collectivité	BON	11	Mairie
Salle de documentation	2007	PAMED	Bon	01	Etat Civil
Morque	2007	PAMED	BON	01	CSI
Case de Passage	2014	Collectivité	Bon	02	Mairie
Hanzari (Projet)	2007	L W R	Bon	04	CES/Yacoulié
Magasin intran agricole	2014	ANPIP	Bon	03	Magasins OPVN
Magasin Pomme de terre	2018	Lux Dev	Bon	01	maraichers
Salle de classe (CFM)	2007	Collectivité	Passable	01	CFM

Classe jardin d'enfants(Sud)	2007	Collectivité	Bon	01	Jardin d'enfants Sud :
Classe jardin d'enfants (Sud)	2013	Fonds FAD	Bon	02	Jardin d'enfants Sud

Programme au courant de l'exercice 2022 au niveau de la commune rurale de Matankari

Chapitre	Article	Intitulé de l'opération	Apport de la collectivité	Apport de l'Etat	Apport des projets/ONG	Apport de la population	Coût total de l'opération
XXI	3	Réhabilitation puits et élaboration PLEA	6 779 439	1720561	0	0	8 500 000
	4	Marché à bétail	500 000	0	0	0	500 000
	5	Gares routières	100 000	0	0	0	100 000
	6	Abattoirs-séchoirs	1 500 000	0	0	0	1 500 000
	7	Contre-partie projet	5 000 000	0	0	0	5 000 000
	1	Etablissements scolaires (construction classes)	9 000 000	0	0	0	9 000 000
XXII	3	Jeunesse, sport et culture	400 000	-	0	0	400 000
	4	Urbanisme éditité	5 500 000	0	0	0	5 500 000
	5	Cimetière et pompes funèbres	100 000	0	0	0	100 000
	6	Construction fourrière	500 000	0	0	0	500 000
	1	Clôture mairie	-	3 500 000	0	0	3 500 000
	2	Recensement administratif	3 000 000	0	0	0	3 000 000
XIII	4	Suivi et évaluation des investissements	1 500 000	0	0	0	1 500 000
	5	Appui à la formation professionnelle (CFM)	1 500 000	0	0	0	1 500 000
	6	Contribution élaboration du PDC	3 000 000	0	0	0	3 000 000
	7	Equipement salle conseil et case de passage	2 036 561	0	0	0	2 036 561
	2	Protection des végétaux	3 044 200	0	0	0	3 044 200
	6	Suivi des BC	1 000 000	0	0	0	1 000 000
	7	Formation et équipement des BPS	1 000 000	0	0	0	1 000 000
XXV	2	Santé animale	1 500 000	0	0	0	1 500 000
	3	Action de formation	500 000	0	0	0	500 000
	4	Lutte contre la rage	300 000	0	0	0	300 000
	5	Appui à la campagne de vaccination	200 000	0	0	0	200 000
	6	Reconstitution du cheptel	3 100 000	0	0	0	3 100 000
XXVI	7	Balissage aires scolaires et carrières	1 000 000	0	0	0	1 000 000
	1	Production des plants	1 450 000	0	0	0	1 450 000
	2	Protection des forêts et de la faune	682 000	0	0	0	682 000
	3	Reboisement	300 000	0	0	0	300 000
	4	Développement piscicole	450 000	0	0	0	450 000
	6	Lutte contre les feux de brousse	500 000	0	0	0	500 000
	7	Réhabilitation pépinières	600 000	0	0	0	600 000
XXIX	1	Versement au fonds d'édlité	4 500 000	0	0	0	4 500 000
<b>Totaux financements</b>			<b>60 542 200</b>	<b>5 220 561</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 762 761</b>

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOUTCHI

COMMUNE RURALE DE MATANKARI

## COMMENTAIRE DU BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE RURALE DE MATANKARI

### EXERCICE 2022

Le budget général de la commune rurale de Matankari au titre de l'exercice 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 112 316 000 F contre 103 600 000 F en 2021, soit une hausse de 8,41%. Cette hausse s'explique principalement par le rehaussement des prévisions prévus, les articles suivants : - taxe sur taxis, motos, charrettes exploitées à des fins lucratives et autres embarcations.

- Taxe d'indentification des animaux ;
- - frais de signature
- Et exploitations des carrières..

. Les recettes sont essentiellement constituées de la fiscalité de l'Etat concédée à la Commune, des impôts et taxes propres à la Commune, des taxes indirectes, des taxes rémunératoires, des produits divers par nature et de la dotation du fonds d'appui à la décentralisation.

Quant au budget d'investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 65 762 761 F en 2022 contre 61 840 561 F en 2021. On constate alors une hausse de 6,34 % . Les recettes d'investissement sont constituées de la vente des terrains urbains, de la dotation du fonds de péréquation et du prélèvement sur fonds d'investissement. La Commune de Matankari ne dispose d'aucun partenaire agissant sur son budget.

Ainsi au titre des recettes du titre I on note :

#### **Section I : Ressources fiscales :**

##### **Titre I : Fonctionnement**

##### **Recettes Ordinaires**

##### **Chapitre I : Fiscalité d'Etat concédée à la Commune ou la ville**

Article 2 : Contribution des Patentes : 14 000 000 F même prévision qu'en 2021. Il s'agit du total de la patente foraine et de la patente à recouvrer par les services des impôts de Matankari sur les redevances de la téléphonie mobile etc. ....



Article 4 : Patentes Synthétiques : 1 000 000 F même prévision qu'en 2021. Il n'est pas raisonnable d'aller au delà de cette prévision compte tenu d'un faible taux de recouvrement de cette taxe en 2021. Le souci du réalisme évoqué ci-haut nous recommande de reconduire la même prévision.

Article 5 : Taxes sur publicités extérieures : 150 000 F même prévision qu'en 2021. Ceci s'explique par le recensement des stands de téléphonie cellulaire dans la commune ; recensement effectué en collaboration avec les responsables locaux de ces antennes et qui a permis d'avoir une exacte estimation des revenus à ce niveau. .

## **Chapitre II : Impôts et taxes propres à la commune**

Article 1 : Taxe de Voirie et Municipale : Une prévision revue à la baisse : 41 056 000 contre 60 000 000 F en 2021. La faible mobilisation des arriérés d'impôts en 2021, nous a conduits à limiter à deux exercices 2021 et 2022 pour ce budget afin de nous conformer à notre ligne directrice qui est le réalisme.

Article 2 : Taxe sur taxis, sur des charrettes : 3 000 000 F contre 500 000 F en 2021. Les nouvelles stratégies de recouvrement mises en place, permettent de recouvrer cette taxe revue à la hausse.

Article 3 : Taxe sur les cycles : 10 000 F contre 100 000 F en 2021.

Article 6 : Taxe sur les établissements insalubres, dangereux ou incommodes, sur les pompes d'hydrocarbures et les dépôts et exploitations moulins à grains: 50 000 F. Nouvelle prévision

## **Chapitre III : Taxes indirectes**

Article 1 : Taxes sur les colporteurs et marchands ambulants : 150 000 F contre 60 000 en 2021. Certaines mesures prises par certains comités villageois par rapport à certaines activités sur les marchés, notamment l'interdiction des colporteurs, n'ont pas facilité la collecte des taxes liées à ces activités. Pour cette année, la réorganisation des marchés en collaboration avec ces comités nous permet de faire une prévision conséquente vu l'affluence de ces prestataires sur nos marchés.

Article 2 : Taxe de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non : 6 500 000 F contre 4 500 000 F en 2021. L'implication des conseillers municipaux dans la sensibilisation des citoyens pour la mobilisation des ressources ces derniers mois a permis des entrées significatives à ce niveau. C'est pourquoi nous prévoyons une hausse des recettes liées à cette taxe.

Article 3 : taxes de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés : 3 000 000 F contre 4 650 000 F en 2021.

Article 4 : Taxe d'abattage des animaux : 700 000 F contre 400 000 en 2021. Avec la sensibilisation des bouchers cette prévision peut être recouvrée.

Article 5 : la taxe spectacle et divertissement : la prévision est de 200 000 F contre 100 000 en 2021. Avec l'offensive menée sur les marchés on peut recouvrer cette prévision.

Article 7 : Taxe sur le droit de sortie de véhicule de transport : 1 500 000 F contre 500 000 F en 2021. Le redéploiement des percepteurs de droit de sortie sur les trois (3) axes du marché de Bagagi et de Matankari peut nous permettre de recouvrer cette somme.

#### **Chapitre IV : Taxes rémunératoires :**

Article 2 : Taxe d'identification des animaux : 17 500 000 F contre 5 000 000 F en 2021. Cette hausse se justifie par la stratégie mise en place au niveau des marchés avec l'implication des conseillers pour veiller à la perception des taxes. Cette stratégie a donné de bons résultats ces derniers temps sur nos marchés.

Article 3 : Frais de gardiennage Fourrière : 500 000 F contre 300 000 F en 2021. La désignation d'un responsable de la fourrière avec un cahier pour l'enregistrement des entrées et sorties qui seront régulièrement suivies nous amène à croire que cette somme peut être recouvrée. .

Article 6 : Produits de cessions des services de santé, animales, et l'environnement : 300 000 F Même prévision qu'en 2021. Cette recette est prévue comme subvention en cas d'achat des produits où d'intrants agricoles.

Article 7 : Frais de signature, frais d'établissement d'acte de cessions, terrains non bâtis, taxe sur les constats de mise en valeur et taxe de mutation du titre provisoire, de propriété et frais d'établissement de titre provisoire rural : 6 000 000 F contre 2 500 000 en 2021. Il est prévu un lotissement au cours de l'année 2022. Cette recette constitue les frais d'acte de cession en cas de vente des parcelles et des frais de signature par la mairie.

#### **Chapitre V : Produits par nature**

Article 1 : Location de matériel et de véhicule : 2 000 000 F contre 100 000 en 2021. Le conseil a jugé utile de revoir le taux de location de ce tracteur pour qu'il soit à la portée de nos paisibles citoyens ; ce qui donnera des entrées conséquentes.

Article 2 : Location d'immeuble et retenue logement : la prévision est de 1 000 000 F contre 500 000 en 2021. La cession prochaine au profit de la commune des cases de passage construites dans l'enceinte de la mairie par l'entreprise ATP nous ouvre des perspectives de recouvrement de cette taxe à hauteur de cette prévision.

Article 3 : Exploitation des carrières : Nouvelle prévision : 6 000 000 F

Article 5 : Bénéfice des exploitations à caractère industriel 300 000 F contre 2 000 000 F en 2021

Article 7 : Taxe d'occupation du domaine public : la prévision est de 3 000 000 F contre 2 000 000 F en 2021. Le bitumage de la route Douchi-Bagaroua qui passe au centre de certains gros villages comme Matankari et Bagagi permettra une meilleure mise en valeur des trottoirs ; ce qui drainera une importante occupation des espaces pour la location des kiosques. Cette hausse se justifie dans cette optique-là.

#### **Chapitre VI : Produits divers**

Article 1 : Tout ou partie des amendes de Police prononcées pour des contraventions et des délits commis sur les territoires communal : 500 000 F même prévision qu'en 2021 ; Avec les pénalités et journées foraines de la justice, on peut recouvrer cette prévision. .

Article 2 : Tout ou partie des amendes forestières prononcées pour des délits commis sur le territoire communal : 200 000 F même prévision qu'en 2021. Avec la mise en œuvre du décret

2021/602/PRN/SU/DD/ du 30 Juillet 2020 consacrant la RNA au Niger, les infractions dans le domaine de l'environnement seront mieux gérées et les répartitions des revenus bien respectés. Ceci a le mérite de rehausser le recouvrement de cette taxe..

Article 3 : Dotation du fonds d'appui à la décentralisation : 3 500 000 F même prévision qu'en 2021 dans la mesure où nous ignorons le montant de la dotation de 2022.

Article 4 : Produits vente des animaux ou matériels mis en fourrière : les recettes enregistrées au niveau du receveur municipal avoisinent cette somme : 200 000 F contre 500 000 F en 2021. Nous sommes donc optimistes quant à sa prise en compte pur l'exercice 2022.

**Chapitre VII : Ressources exceptionnelles :**

Total recettes du budget ordinaire est de : CENT DOUZE MILLIONS TROIS CENT SEIZE MILLE FRANCS (112 316 000 F) contre CENT TROIS MILLIONS SIX CENTS MILLE FRANCS (103 600 000 F) en 2021.

**NB** : Les différentes prévisions peuvent être recouvrées en adoptant les stratégies de recouvrement (L'impulsion des percepteurs et la mise en place d'un comité de mobilisation des ressources)

## **Titre I : Budget Ordinaire : DEPENSES**

### **Section I : Dettes**

#### **Chapitre 1 : Remboursement des amortissements et intérêts Emprunts :**

Article 4 : Développement de la production : Echéance tracteur : 7 000 000 f. La commune rurale de Matankari a contracté avec la CAIMA sous le contrôle de l'ANFICT pour le règlement total de la dette liée à l'acquisition du tracteur en 2013. Le montant restant pour le règlement de cette dette avoisine les 7 000 000 F. D'où cette inscription pour finir une fois pour toute avec cette dette que traîne la commune depuis bientôt neuf ans. .

#### **Chapitre II : Conseil et Commissions**

Article 1 : Indemnités de session et vacation : La prévision est de 2 400 000 F contre 1 800 000 F en 2021. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de conseillers municipaux qui est passé de 15 à 18 et 3 conseillers de droit avec les dernières élections municipales. Le nombre de sessions n'a pas changé.

Article 2 : Indemnités de déplacement : 300 000 F même prévision qu'en 2021 pour supporter les frais de missions des conseillers.

Article 3 : Matériels et fournitures : 300 000 F même prévision qu'en 2021. Le besoin en matériels pour les sessions du conseil et le reprographie ont augmenté non seulement avec l'arrivée de 3 conseillers de plus que précédemment, mais aussi à cause de la vétusté de certains matériels qui n'ont pas été renouvelés depuis plusieurs années.

Article 4 : Frais de transport : 450 000 F contre 300 000 en 2021. Ce montant servira au transport des conseillers non résidents lors des sessions. Le nombre de conseillers ayant augmenté, il est logique que cette inscription soit revue à la hausse pour couvrir les besoins qui y sont liés

Article 5 : Formation des élus : 1 000 000 F contre 500 000 F. qu'en 2021 pour faire face à une éventuelle formation des élus qui sont nouveaux et qui pour mieux assurer leur rôle ont besoin d'un renforcement de capacités.

Article 6 : Appui aux élections : 300 000 F même prévision qu'en 2021.

Article 7 : Entretien salle Conseil : 100 000 F contre 250 000 F en 2021 pour l'entretien de la salle conseil qui sera construite au cours de l'année 2022.

#### **Chapitre III : Personnel**

Article 1 : Personnel permanent : la prévision est de 12 772 184 F contre 21 900 000 F en 2021. Le souci du réalisme nous a conduits à prévoir deux (1) mois d'arriérés de salaire au lieu de 15 mois que la commune doit à ses agents. L'inscription de ces deux mois d'arriérés ajouté au douze mois de 2022 nous amène à cette somme pour payer le salaire des agents permanents de la Mairie.

Article 2 : Personnel Temporaire : 1 080 000 F contre 960 000 F en 2021. Cette prévision permet de prendre en charge les agents temporaires existant mais aussi ceux qui seront recrutés notamment pour le compte de l'état civil et le service de l'agent voyer.

Article 3 : Charges sociales : 1 247 760 F contre 2 600 000 F en 2021. La part patronale de l'employeur doit être respectée pour mettre les agents dans leur droit au niveau de la CNSS. Cette part est de 15,90 % du montant brut du salaire. La somme prévue couvrira cette charge.

Article 4 : Indemnités diverses : 10 945 800 F contre 12 120 000 F en 2021. Pour supporter les indemnités des agents de la Mairie et les différents déplacements..

Article 6 : Frais médicaux : 100 000 F. Même prévision qu'en 2021. Pour la prise en charge des Ordonnances médicales des agents de la Mairie à hauteur de 80%.

Article 7 : Formation du personnel: 100 000 F nouvelle prévision. La commune envisage de recruter des agents temporaires pour le compte de l'état civil et un agent voyer. Ils auront besoin d'une mise à niveau. C'est pour faire face à ces charges que cette inscription est faite.

#### **Chapitre IV : Fonctionnement**

Article 1 : Matériels et mobiliers de bureau : 1 000 000 F contre 500 000 F en 2021. Pour le renouvellement de certains matériels et mobiliers bureaux.

Article 2 : Transport : 3 000 000 F contre 1 500 000 F en 2021. Pour assurer l'achat de carburant, des pièces détachées du véhicule, du tracteur et des 2 motos DT, leur pneumatique, le paiement des frais d'assurances.et aussi la remise en marche de la benne

Article 3 : Fournitures de bureaux : 1 500 000 F contre 1 000 000 F en 2021. Une gestion rationnelle de ce matériel permettra de faire une économie conséquente. La somme prévue à ce niveau est largement suffisante

Article 4 : Eau, électricité, téléphone : 800 000 F ; même prévision qu'en 2021. Avec l'affectation d'un nouveau gardien et les consignes qui lui sont données, le gaspillage de l'eau au robinet diminuera. En outre l'installation d'un compteur prépayé permettra la maîtrise de la consommation en électricité. Les charges liées à ces consommations seront largement couvertes par ce montant.

Article 5 : Entretien et équipement bâtiments : 600 000 F contre 500 000 F en 2021. La réhabilitation du siège de la mairie nécessite de moyens conséquents notamment pour l'entretien et l'équipement. D'où cette inscription à la hausse comparée à celle de l'année passée.

Article 7 : Appui au recouvrement : 1 000 000 F contre 850 000 F en 2021. Par le passé, la commune a du faire recours à des personnes tierces pour accompagner les opérations de recouvrement des taxes. Cette année, avec l'engagement des chefs des villages auprès du chef de canton, le recouvrement sera moins couteux.

#### **Chapitre V : Charges Diverses :**

Article 1 : Remises et Primes : 4 778 056 F contre 5 200 000 F en 2021. Le recouvrement ces dernières années ne dépasse guère les 10 %, une prévision de cette envergure couvrira les charges liées à cette rubrique.

Article 2 : Fêtes et réceptions : 800 000 F contre 500 000 n 2021. L'inscription de l'année passée était vite épuisée. Il est donc judicieux de prévoir une hausse afin de pouvoir faire face aux charges de certaines fêtes nationales et les délégations officielles en mission dans notre Commune.

Article 3 : Fonds d'intervention : 1 500 000 F avec une hausse de 500 000 comparée à l'année passée. Cela est du d'abord à l'accroissement de la population, ensuite aux nombreuses sollicitations dont le maire face tout au long de l'année.

Article 5 : Etat Civil et recensement : 250 000 F contre 350 000 F en 2021. Dans le cadre de la modernisation du service de l'état civil, il est nécessaire de revoir à la hausse cette inscription dans l'optique de répondre favorablement aux éventuelles sollicitations de l'état.

Article 6 : Police sécurité : 900 000 F contre 800 000 F. Le pouvoir de police rurale que la loi confère au maire lui fait obligation souvent de recourir aux FDS et à chercher des informations qui puissent l'aider accomplir cette tâche. C'est à cela que cette inscription est destinée et elle n'a pas changé compte tenu du fait qu'elle couvre les charges l'année passée.

#### **Chapitre VI : Entretien des équipements économiques :**

Article 1 : Routes et pistes : 200 000 F ; nouvelle inscription. Une des missions premières de la mairie c'est d'assurer la voirie qui intègre l'entretien des routes et pistes dans les villages. C'est à cela qu'est destinée cette inscription.

Article 2 : Fontaines et puits : 1 000 000 F contre 50 000 F en 2021. Les cas répétitifs de chute dans les puits entraînent des coûts quant à l'entretien et le traitement des ces mêmes puits. Une hausse de 100 % permettra de couvrir ces charges.

Article 3 : Marché : 200 000 F contre 100 000 F qu'en 2021. Les charges n'ont pas changé. Il s'agit de l'achat du matériel pour l'hygiène et l'assainissement de nos marchés.

Article 4 : Gare Routière : 100 000 F nouvelle prévision

Article 5 : abattoirs séchoirs : 100 000 F une nouvelle inscription pour entretenir les abattoirs séchoirs de Matankari et Bagagi qui rapportent des ressources importantes à la commune.

Article 6 : Entretien et conduite des animaux : 100 000 F même prévision qu'en 2021. Les charges restent les mêmes.

#### **Chapitre VII : Jeunesse, Sports et Cultures**

##### **Stades et terrains de sport :**

Article 1 : La prévision est de 50 000 F pour l'entretien du terrain de foot.

Article 4 : monuments historiques : 50 000 F ; il s'agit de prévoir une somme pour l'entretien de nos sites historiques en cette ère de revalorisation de notre culture et surtout au moment où la commune s'ouvre au monde à travers le numérique avec l'appui de l'ONG Africtivistes.

Article 5 : Activités Sportives : 500 000 F contre 200 000 F en 2021. Faire face aux manifestations sportives.

Article 6 : Activités Culturelles : 500 000 F contre 200 000 F qu'en 2021. La commune n'a pas encore défini une réelle politique de la jeunesse et du sport. Les quelques sollicitations viennent de l'état pour certains tournois notamment scolaire et la lutte traditionnelle. Une telle inscription couvrira ces charges.

Article 7 : Couverture médiatique : 200 000 F comme en 2021. Il est rare que la commune sollicite la radio nationale ou la télévision. Cependant une inscription de 200 000 F permettra si besoin de couvrir ces charges.

### **Chapitre VIII : Voirie, Hygiène et Salubrité Publique**

Article 1 : Matériels et fournitures : 150 000 F contre 100 000 F qu'en 2021 pour les mêmes charges.

Article 2 : éclairage public : 50 000 F nouvelle prévision pour répondre à une éventuelle demande de contribution de la mairie en cas de réhabilitation de l'éclairage public par un partenaire.

Article 3 : Hygiène et salubrité publique : 100 000 F comme en 2021 pour assurer une des missions de la mairie en soutenant les actions de salubrité dans les villages.

Article 4 : Protection Civile : 200 000 F contre 100 000 F qu'en 2021 pour la prise en charge des sapeurs-pompiers en cas d'intervention dans notre commune.

Article 5 : Cimetières et pompes funèbres (entretien morque) : 100 000 F même prévision qu'en 2021 pour la mise à disposition des linceuls, nattes et autres accessoires à la morgue et au cimetière.

Article 6 : Voie Publique : 100 000 F en 2021. Nouvelle prévision. L'entretien des voies publiques est à la charge de la commune. D'où cette inscription.

Article 7 : Lutte contre incendie : 100 000 F même prévision qu'en 2021 pour les mêmes actions de sensibilisation des populations sur les méfaits de l'incendie.

### **Chapitre IX : Etablissements Scolaires :**

Article 1 : Entretien du mobilier : 100 000 F même prévision qu'en 2021

Article 2 : Entretien des bâtiments : 100 000 F même prévision qu'en 2021.

Article 3 : Transport : 700 000 F contre 200 000 F en 2021. Appuyer l'inspection primaire dans cadre transport des fournitures scolaires et l'acheminement des enseignants affectés.

Article 5 : Alphabétisation : 100 000 F même prévision qu'en 2021. Appuyer les différents centres d'alphabétisation.

Article 6 : Matériels didactiques et pédagogiques : 100 000 F. Nouvelle prévision.

Article 7 : Appui à l'éducation : 400 000 F contre 100 000 F en 2021. C'est pour appuyer les fêtes scolaires et l'achat des drapeaux.

### **Chapitre X : Formation Médicale :**

Article 1 : Matériels et fournitures : 150 000 F Nouvelle prévision

Article 2 : Frais d'hospitalisation : 50 000 F contre 100 000 F qu'en 2021. Faire face aux frais d'hospitalisation des indigents.

Article 3 : Transport : 200 000 F contre 150 000 F en 2021. Le transport des indigents au niveau de l'hôpital de district.

Article 4 : Assistance Publique : 100 000 F contre 50 000 F qu'en 2021. La prise en charge des plus démunis au niveau du CSI, à la naissance des triplets et autres événements.

Article 5 : Entretien des bâtiments : 100 000 F même prévision qu'en 2021. Achats des produits de nettoyage des salles, des ampoules, des serpières, des balais et autres.

Article 6 : Lutte contre tabagisme et VIH-SIDA : 100 000 F en 2021. Faire des missions de sensibilisation aux populations sur les méfaits du tabac et du VIH-SIDA.

#### **Chapitre XI : Contributions - Subventions**

Article 1 : Contributions AMN : 400 000 F même prévision qu'en 2021. Faire face aux demandes des contributions de l'AMN, et autres organismes d'intérêts communs.

Article 4 : Subventions aux Associations : 100 000 F même prévision qu'en 2021. C'est pour appuyer les différentes associations intervenant dans la Commune.

Article 5 : Contribution aux foires : 50 000 F même prévision qu'en 2021. Faire participer nos maraîchers et artisans aux différentes foires organisées.

Article 6 : Cadre de concertation et restitution publique : 600 000 F. Nouvelle prévision

Article 7 : Appui à la Cofocom : 400 000 F même prévision qu'en 2021. Assurer le suivi des Cofob et sécuriser les espaces pastoraux et autres aires d'intérêts communs.

#### **Chapitre XII : Versement aux Fonds d'Investissement :**

Article 1 : Versement aux fonds d'investissement : 50 542 200 F contre 46 620 000 F correspondant 45% d'investissement.

Total des dépenses du budget ordinaire s'élève à : CENT DOUZE MILLIONS TROIS CENTS SEIZE MILLE FRANCS (112 316 000 F) FRANCS contre CENT TROIS MILLIONS SIX CENTS (103 600 000 F) FRANCS en 2021.



## TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES

### Chapitre XX : Produits par nature (aliénation des biens du domaine et du patrimoine)

Article 1 : Vente des terrains urbains : 10 000 000 F même prévision qu'en 2021 Reconstitution de l'opération de lotissement qui n'a pu être exécutée en 2021.

### Chapitre XXI Produits divers

Article 1 : Dotation du fonds de péréquation : 5 220 561 F même prévision qu'en 2021. C'est appui de l'Etat pour soutenir les efforts d'investissement dans la commune.

### Chapitre XXIII : Prélèvement sur fonds d'investissement :

Article 1 : 50 542 200 F contre 46 620 000 F en 2021 Correspondant au 45% des recettes pour les travaux d'investissement.

Article 1 : Prélèvement sur fonds d'édilité : 4 500 000 F même prévision qu'en 2021

TOTAL RECETTES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT : SOIXANTE CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENTS SOIXANTE UN FRANCS (65 762 761 F) contre SOIXANTE UN MILLIONS HUIT CENTS QUARANTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE UN FRANCS (61 840 561 F) en 2021.

## TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

### Chapitre XXI : Infrastructures économiques,

Article 3 : Réhabilitation Puits : 8 500 000 F contre 2 500 000 F en 2021. La commune envisage de réhabiliter deux (2) puits et élaboration PLEA

Article 4 : Construction marché à bétail : 500 000 F ; Nouvelle prévision

Article 5 : Gare routière : 100 000 F. Nouvelle prévision

Article 6 : Abattoirs – séchoirs et Réhabilitation : 1 500 000 F contre 1 000 000 F en 2021

Article 7 : Contre Partie Projet : 5 000 000 F contre 2 500 000 F en 2021. Avec l'intervention des partenaires, la commune sera sollicitée pour des apports dans la réalisation de certains projets et éventuellement la prise en charge des frais d'études des micros projets.

### Chapitre XXII : Infrastructures Sociales :

Article 1 : Construction-classes : Prévision 9 000 000 F contre 7 000 000 F qu'en 2021. Pour financer la construction d'une classe en matériaux définitifs.

Article 3 : Jeunesse, Sport et Culture : 400 000 F Nouvelle prévision

Article 4 : urbanisme et édilité 5 500 000 mêmes prévisions qu'en 2021 pour la prise en charge de certaines dépenses liées au lotissement en perspectives.

Article 5 : Cimetière et pompes funèbres : 100 000 F. Nouvelle inscription

Article 6 : Construction Fourrière : 500 000 F Nouvelle prévision

#### **Chapitre XXIII : Infrastructures administratives :**

Article 1 : Administration générale : Paiement échéance mûr de clôture, et finition Case de passage : La prévision est de 3 500 000 F

Article 2 : Recensement administratif : 3 000 000 F même prévision qu'en 2021. C'est pour parachever le processus du recensement administratif démarré en 2018 dans certains villages de la Commune.

Article 4 : Suivi évaluation des investissements : 1 500 000 F contre 2 000 000 F en 2021. Permet à l'autorité et les services techniques de bien suivre et évaluer tous les travaux d'investissements au niveau de la commune.

Article 5 : Appui à la formation professionnelle CFM : 1 500 000 F contre 1 000 000 F qu' 2021 Avec la transformation du CFDC en Centre de Formation en Métiers qui exige une plus grande implication de la commune. Et aussi, pour assurer le bon fonctionnement du Centre Formation et des Métiers d'Arts..

Article 6 : Contribution à la replanification du PDC : Nouvelle prévision. Ce montant représente la contribution dans le cadre de la replanification du PDC. : 3 000 000 F ;

Article 7 : Equipement salle conseil, case de passage : 2 036 561 F contre 3 000 000 F en 2021. Pour équiper la case de passage et la salle de conseil.

#### **Chapitre XXIV : Agriculture**

Article 2 : Protection des végétaux : 3 044 200 F contre 2 000 000 F qu' 2021. l'achat des pesticides et l'intervention en cas d'attaques.

Article 6 : Suivi des BC : 1 000 000 F contre 500 000 qu'en 2021. La commune compte plusieurs BC. Un suivi régulier est opportun pour rendre leur fonctionnement effectif.

Article 7 : Formation et équipement des BPS : 1 000 000 F contre 2 000 000 F en 2021

#### **Chapitre XXV : Ressources Animales :**

Article 2 : Santé Animale : 1 500 000 F contre 1 000 000 en 2021. C'est pour l'achat des produits à la clinique vétérinaire et autre intervention de l'élevage.

Article 3 : Action de formation : 500 000 F

Article 4 : Lutte contre la rage : 300 000 F même prévision qu'en 2021. C'est pour l'abattage des chats et chiens errants dans les gros centres de la commune.

Article 5 : Appui à la campagne de vaccination : 200 000 F contre 150 000 en 2021. Pour appuyé le mandat sanitaire.

Article 6 : Reconstituions du Cheptel : 3 100 000 F contre 400 000 F en 2021

Article 7 : Balisage aires scolaires et carrières : 1 000 000 F . Nouvelle prévision

#### Chapitre XXVI : Forêt, Faune, Pêche

Article 1 Production des plants : 1 450 000 contre 900 000 en 2021. Pour l'achat des plants d'ombrage et regarnir les espaces des terres récupérées..

Article 2 : Protection des forêts et de la faune : 682 0000 contre 500 000 F, même prévision qu'en 2021. Pour prendre en charge les missions de contrôle forestier.

Article 4 : Reboisement : 300 000 F même prévision qu'en 2021. Prendre en charge les plantations des plants produits.

Article 5 : Développement piscicole : 450 000 F nouvelle inscription pour appuyer l'association des pêcheurs dans la commune.

Article 6 : Lutte contre feux de brousse : 500 000 F contre 300 000 F même prévision qu'en 2021. Faire face aux sollicitations en cas de feux de brousse.

Article 7 : réhabilitation de la pépinière : 600 000 F nouvelle inscription pour assurer la production des plants destinés à la plantation dans les aires récupérées.

#### Chapitre XXIX : Versement au fonds d'édilité

Article 1 : Versement au fonds d'édilité : 4 500 000 F : représentant l'excédant entre les recettes et les dépenses d'édilité..

TOTAL DU BUDGET D'INVESTIEMENT DEPENSES EST DE SOIXANTE CINQ MILLIONS SEPT CENTS SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENTS SOIXANTE UN FRANCS (65 762 761 F ) FRANCS CONTRE SOIXANTE UNHUIT CENT QUARANTE NEUF CINQ CENT SOIXANTE UN (61 849 561 F ) en 2021.

Fait à Matankari, le

La secrétaire Municipale

